



Publication HEVRAT PINTO
 Sous l'égide de RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA
 32, rue du Plateau - 75019 PARIS
 Tel: 01 48 03 53 89 - Fax 01 42 06 00 33
 www.hevratpinto.org - hevratpinto@aol.com
 Responsable de publication : Hanania Soussan

בס"ד

HEVRAT
 PINTO

637

RÉEH

27 AV 5770 - 07/08/ 2010

LE COMMANDEMENT DE PÈLERINAGE -RENFORCEMENT DE LA FOI ET DE LA CONFIANCE DANS LE CRÉATEUR DU MONDE

« *Trois fois l'an, tous tes mâles paraîtront en présence du Seigneur, ton Dieu, dans l'endroit qu'Il aura élu. Et que l'on ne paraisse pas les mains vides en présence du Seigneur.* »

Dans ce verset, tout homme d'Israël reçoit l'obligation de se rendre au Temple de Jérusalem trois fois par an. Quelle est la signification précise de cette mitsva ? Pourquoi s'applique-t-elle justement lors des trois fêtes de Pessa'h, Shavouot et Souccot ?

Tout simplement, quiconque y regarde de plus près conclura que ce commandement repose sur le principe de la foi en D., qui exige de l'homme de se maîtriser, de quitter sa maison, son champ et sa vigne, de les laisser sans surveillance, et de placer sa confiance uniquement en D. et en la promesse qu'Il nous a faite : « Nul ne convoitera ton territoire quand tu t'achemineras pour comparaître. »

Existe-t-il une plus grande foi que celle-ci ? Abandonner tout ce sur quoi on a travaillé durant l'année, tout laisser derrière soi et monter avec joie et allégresse vers Jérusalem, en apportant toutes sortes de sacrifices au Temple...

Tout au long de l'année, l'homme se bat avec son mauvais penchant, qui cherche à le dispenser du service de D. et surtout de sa foi en Lui. Le mauvais penchant le séduit avec ruse, s'armant de tous les procédés possibles : soit par le désir (« mange et bois car la vie est courte »), soit par des élans de reniement, soit en le fragilisant dans sa foi en D., etc. Chaque jour, le mauvais penchant se pare de nouveaux arguments et prétextes. Il s'attaque essentiellement à la foi, pilier de toutes les mitsvot, ainsi qu'il est dit : « Habakouk est venu et a fait reposer les 613 mitsvot sur une seule (la foi), en accord avec le verset : 'Le juste vivra par sa foi.' »

C'est pourquoi, lors des trois fêtes de pèlerinage, tout juif doit intensifier sa foi en D., en se rendant au Temple de Jérusalem, où il verra les cohanim, serviteurs de D., lors de leur service, et les léviim en train de chanter, ce qui provoquera chez lui un éveil spirituel.

Le traité 'Haguiga (26a) raconte que lorsque

les pèlerins arrivaient au Temple, on leur montrait les pains de proposition : « On les élève et on les montre aux pèlerins en leur disant : 'Voyez comment D. vous aime ! Le pain est dans le même état lorsqu'on le retire du Choul'han que lorsqu'on l'y a posé !' » Comme le disait Rabbi Yéhochoua ben Lévi, c'est un grand miracle que le pain soit dans le même état lorsqu'on le pose et lorsqu'on le retire. Combien fallait-il qu'on les aime ! En effet, ce miracle n'était pas nécessaire pour l'accomplissement de la mitsva, mais seulement pour l'embellissement de celle-ci : que le pain soit chaud et frais, comme le jour où on l'a posé sur le Choul'han. Ce miracle révèle donc une affection particulière.

Lorsque les pèlerins constatent quel amour D. porte à Ses fils, ils sont immédiatement imprégnés d'une foi supplémentaire et d'une extraordinaire confiance dans le fait que D. ne délaisse pas Son peuple et n'abandonne pas Son héritage.

Il est également expliqué dans de saints ouvrages que ce miracle concernant le pain de proposition fait allusion à la subsistance des bnei Israël : de même que D. veillait à ce que le pain reste chaud, sans vieillir ni moisir, Il n'oubliait pas de prodiguer à chacun tout ce dont il avait besoin. Plus on Lui faisait confiance, plus grande était la récompense.

Ce n'étaient pas les seuls encouragements prodigués aux pèlerins : on leur montrait aussi la jarre de manne, qui s'était conservée et était restée dans un état parfait pour un souvenir perpétuel, dans le but d'enseigner que de même que Hachem avait nourri les bnei Israël pendant quarante ans dans le désert, de même Il nourrit chaque jour chacun de nous.

Toutes ces manifestations, qui font pénétrer la foi dans le cœur des bnei Israël, devaient avoir lieu à ces périodes-là : Pessa'h, Shavouot et Souccot. Ce sont des moments dont l'essence même renforce la confiance en D.

Pessa'h, où D. a montré qu'Il avait accepté un peuple et un monde, « car les bnei Israël sont Mes serviteurs », et comme nous en avons reçu l'ordre : « Je suis Hachem ton D. qui t'ai fait

sortir d'Egypte. » Souccot, où D. nous a protégés au moyen des nuées de gloire, afin qu'on ne puisse nous atteindre. Puis Shavouot, où nous a été donnée la sainte Torah, qui assure notre existence et celle de l'univers jusqu'à ce jour, ainsi qu'il est dit : « Sans Mon alliance, je n'aurais pas donné le jour et la nuit ni les lois du Ciel et de la terre. » En effet, il est bien connu qu'à chaque fois, la même influence suprême se répète telle qu'elle était à l'époque : à Pessa'h, comme elle était à la sortie d'Egypte ; à Souccot, comme elle était durant le parcours des bnei Israël dans le désert, « avec une foi parfaite » ; et à Shavouot, comme elle était au mont Sinaï, lorsqu'ils ont reçu la Torah. Au moment du dévoilement de la majesté divine sur la montagne, au moment où Il a fait entendre Ses saintes paroles dans les flammes, les hauteurs et les profondeurs se sont fendues, et tout le peuple a pu voir l'unicité de D., ainsi qu'il est écrit : « Toi, tu as été initié à cette connaissance, que Hachem seul est D., qu'il n'y en a pas d'autre. » (Devarim 4, 35)

C'est pourquoi la Torah a déclaré que justement pendant ces trois fêtes « tous tes mâles paraîtront en présence de Hachem ton D. » Ainsi chacun accèdera à la foi à Pessa'h, appelée fête de la foi, à la joie et à l'esprit saint à Souccot, moment où l'on puisait de l'eau, c'est pourquoi la fête qu'on organisait au Temple à cette occasion s'appelait : « Sim'hat beit hachoeva », et à la Torah, à Shavouot. Cependant, pour recevoir toutes ces influences, l'homme doit faire le premier pas, ouvrir la porte, à savoir monter à Jérusalem. En effet, c'est uniquement quand il a créé le récipient approprié pour recevoir cette abondance, quand il a placé les piliers de la foi qui le rendent capable d'abandonner toute sa richesse et de monter à Jérusalem, qu'il peut mériter de recevoir toute la profusion qui lui est prodiguée d'en haut, comme l'ont dit les Sages dans Chir Hachirim Rabba : « Ouvrez-Moi une seule porte de techouva de la taille d'un chas

Suite à la Page 2

HORAIRES DE CHABAT

	Allumage	Sortie
Paris	21:04*	22:17
Lyon	20:45*	21:54
Marseille	20:36*	21:42

*On allumera les bougies chacun selon sa Communauté

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE SIMHA BAT FREHA ELMALEH ZAL

d'aiguille et Je vous ouvrirai des entrées assez grandes pour y faire entrer des charrettes. » Cela ne concerne pas uniquement la techouva proprement dite, mais aussi tout ce qui concerne la spiritualité et le renforcement de la foi.

Ainsi, quiconque monte en pèlerinage ouvre cette porte-là et méritera une grande abondance dans le domaine spirituel et matériel. En spiritualité comme nous l'avons dit, mais aussi en matérialité, il ne lui manquera rien, ainsi que le verset le promet (Chemot 34, 24) : « Personne ne convoitera ton territoire quand tu viendras pour te présenter. » En effet, les Sages nous racontent des histoires extraordinaires dans Chir Hachirim Raba et Yérouchalmi Péa (chapitre 3, halakha 7). Quelqu'un avait oublié de verrouiller les portes de sa maison avant de monter en pèlerinage, et à son retour, il trouva un serpent accroché aux anneaux de ses portes. Une autre fois, quelqu'un avait oublié de faire rentrer ses poules et il

était parti en pèlerinage. A son retour, il trouva des chats déchiquetés devant elles. Un autre encore était parti sans faire rentrer son tas de blé à l'intérieur, et lorsqu'il revint, il trouva des lions entourant le blé.

Il y a aussi une histoire sur deux frères qui étaient montés en pèlerinage alors qu'ils avaient des voisins antisémites qui leur voulaient du mal. D. envoya alors des anges qui leur ressemblaient trait pour trait, ce qui effraya les voisins et les dissuada de voler, car ils pensaient que les frères étaient restés à la maison. Voilà quelques miracles dont nos Sages témoignent.

Ainsi, nous avons vu que la mitsva de pèlerinage a pour but de renforcer la foi et la confiance en D. Puisseons-nous mériter de renforcer notre loyauté envers le Créateur, et que, de ce fait, Il nous envoie le machia'h, et ainsi nous aurons le mérite de monter en pèlerinage et de manger les chelamim et les pessa'him.

HISTOIRE VECUE CE QUE COMPRENENT LES SOURIS

« *Tu prélèveras la dîme du produit de ta semence.* » (Devarim, 14, 22)

L'histoire suivante a été racontée par le maguid Rabbi Chlomo Lewinstein, qui l'avait lui-même entendue de Rabbi Nissim Tchouva, que D. le garde.

Il y a de nombreuses années, Rabbi Nissim louait un appartement dont il était le propriétaire, à Tel-Aviv au rez-de-chaussée. La dernière locataire de l'appartement n'était pas du tout pratiquante et y avait résidé pendant deux ans. Mais les ennuis avaient commencé plus tôt. Déjà lors des premiers mois de sa location, la femme avait téléphoné au propriétaire pour se plaindre de la présence de souris à l'intérieur de l'appartement. Celui-ci était désespéré. Il louait cet appartement depuis très longtemps et n'avait jamais eu à faire à une telle réclamation ! Il était situé au rez-de-chaussée, certes, mais des souris ? Il n'y en avait jamais eu !

Quoi qu'il en soit, il n'a évidemment pas discuté. Si la locataire prétend qu'il y a des souris, alors c'est qu'il y en a, et la solution est simple : téléphoner à la municipalité et demander une dératisation dans les alentours.

Il s'est donc adressé aux services municipaux en leur demandant de mettre en place une opération contre ces animaux nuisibles. La mairie accepta et s'exécuta. Mais à sa grande surprise, l'opération fut sans succès. Quelques jours plus tard, la locataire réapparaissait, toujours avec la même plainte : « Il y a des souris dans la maison ! »

Après une nouvelle tentative de dératisation qui s'avéra tout aussi inefficace, il lui proposa d'annuler le contrat de location sans lui infliger de pénalités. Mais elle refusa. Elle préférait rester dans l'appartement, affronter les souris, et se plaindre...

Mais un jour, le propriétaire eut une idée originale.

Lorsque la locataire téléphona la fois suivante, il lui dit que dans les sources juives (Yérouchalmi Demaï 4, 1), on raconte une anecdote à propos de Rabbi Pin'has ben Yair, chez qui s'étaient rendus les habitants d'une certaine ville au sujet d'une prolifération de souris qui mettaient en péril leur récolte et leur faisaient craindre un danger de famine. Après s'être renseigné, Rabbi Pin'has ben Yair découvrit que ces gens-là n'avaient pas l'habitude de prélever le dixième de leur production pour la tsedaka (maasser), c'est pourquoi les souris pouvaient y avoir accès...

« Je ne sais pas si cela aidera, mais peut-être que si vous commencez à donner de la tsedaka, les souris se retireront ! » dit le propriétaire à la locataire. Effectivement, à partir de ce jour-là, elle ne téléphona plus à ce sujet...

Bien entendu, le propriétaire n'appela pas de sa propre initiative pour s'enquérir de la situation... Tant que la locataire ne se plaignait pas, il préférait rester en dehors des problèmes, et ne pas se mettre en contact avec elle. Mais quelques mois plus tard, elle téléphona car elle voulait déménager. A cette occasion, elle lui fit part du changement qui s'était opéré dans sa vie suite à la fameuse discussion au cours de laquelle il l'avait incitée à donner de la tsedaka...

Elle raconta qu'elle avait un grand-père de grande stature morale, un juif religieux qui lui avait toujours appris à ne pas refuser la requête d'un juif... « Tu ne peux pas savoir combien de souffrances il a traversées avant d'oser se tourner vers toi pour te demander de l'aide ! C'est pourquoi, ne refuse jamais ! Ce que tu as, donne-le ! » disait le grand-père.

C'est donc ainsi que la locataire agissait à l'époque, jusqu'à son installation à Tel-Aviv.

Mais en arrivant dans la grande ville, elle avait connu de nouvelles amies, à l'université, qui lui avaient inculqué d'autres valeurs. Elles l'avaient habituée à considérer les mendiants comme des « parasites » et des « exploités », en expliquant bien entendu qu'il n'y avait pas lieu de leur venir en aide !

Au début, elle ne se laissait pas influencer... mais petit à petit les choses avaient pénétré dans son cœur : elle avait commencé à refuser son aide, puis cessé de donner de l'argent. Dès ce jour-là, les souris avaient disparu !

En évoquant l'idée de la charité, le propriétaire avait soudain déclenché un « déclic » chez la locataire. Elle avait constaté que les souris étaient en effet apparues lorsqu'elle avait arrêté de donner de la tsedaka... et décidé alors de recommencer à le faire. Et un miracle s'était produit : les souris avaient disparu comme si elles n'avaient jamais existé !

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. La locataire en question avait laissé sa place à une autre locataire qui, après une courte période, avait de nouveau téléphoné au propriétaire avec la même réclamation... oui... il y avait des souris dans l'appartement...

Cette fois, le propriétaire savait à quoi s'en tenir. Il connaissait exactement l'efficacité des services municipaux et n'avait donc même pas tenté de téléphoner pour leur demander de traiter le problème. Il lui recommanda directement de verser une somme à la tsedaka, tout en lui faisant part de l'aventure de la locataire précédente. Comme prévu, juste après le don qu'elle fit, les souris disparurent comme si elles n'avaient jamais existé !

La troisième histoire – complète le schéma, selon le principe : « Un triple lien ne se défait pas rapidement. » Racontons comment cela s'est passé :

Lors d'un de ses cours à Bnei Brak où assistent régulièrement religieux et laïcs, le Rav Lewinstein a rapporté l'histoire des deux locataires de l'appartement de Tel-Aviv. Une des semaines suivantes, après le cours, quelqu'un était venu le trouver pour lui raconter que lui-même louait un appartement à Bat Yam à une femme complètement laïque, qui n'attache aucune importance à ses origines juives. Le lendemain du cours où il avait entendu cette histoire de souris, la locataire l'appela et, si incroyable que cela puisse paraître, elle se plaignit d'une épidémie de souris dans l'appartement et demanda qu'il s'adresse urgemment à la municipalité pour exiger une dératisation...

Celui-ci, qui fit immédiatement le lien entre l'histoire qu'il avait entendu la veille et l'appel de la locataire, ne se dépêcha pas de contacter les services urbains. Il s'enquit auparavant de savoir si elle prélevait régulièrement de l'argent pour la tsedaka, et lorsqu'on lui répondit négativement, il précisa qu'il ne s'adresserait pas à la municipalité tant qu'elle ne lui assurerait pas avoir donné quelque chose.

Au début, elle s'insurgea : « A qui voulez-vous exactement que je fasse de la charité ici ? Tous sont immensément riches dans les alentours ! » Mais il ne céda pas et finit par la persuader. Elle s'engagea à donner de la tsedaka, et il s'engagea à contacter la municipalité, dès qu'elle lui aurait garanti oralement avoir tenu sa promesse.

Le lendemain, la locataire appela pour remercier... oui... elle avait donné de la tsedaka... mais elle voulait également le remercier de s'être adressé à la municipalité : en effet, les souris avaient disparu comme si elles n'avaient jamais existé !

Telle est la force de la charité, et en particulier du maasser : réussir à éloigner même des animaux qui résistent à tout !

A LA SOURCE

« Vous êtes les enfants de Hachem, votre Dieu : ne vous tailladez point le corps, ne vous rasez pas entre les yeux en l'honneur d'un mort. » (14,1)

Les commentateurs posent une question : comment D. peut-Il se rendre impur pour faire revivre les bnei Israël lors de la résurrection des morts, alors qu'Il est cohen ?

Ils répondent que ce n'est pas un problème puisque nous sommes les enfants de D., et nous savons bien qu'un homme peut se rendre impur pour son fils.

De plus, il y a une halakha selon laquelle « celui qui est sur le point d'être tondu, est considéré comme étant déjà tondu ». De ce fait, si nous sommes destinés à revivre lors de la résurrection des morts, nous sommes déjà considérés comme vivants...

C'est pourquoi, explique Rabbi Avraham Didi zatsal dans son livre « Vayaass Avraham », les nations du monde ont l'habitude de se taillader et de se raser en l'honneur d'un mort : c'est qu'elles savent que ce dernier ne revivra plus. Quant aux bnei Israël, dont il est dit « vous êtes les fils d'Hachem votre D. », ils ont l'interdiction de se taillader et de se raser en l'honneur d'un mort, car ceux-ci sont appelés à se relever lors de la résurrection des morts, et se tiendront alors « entre vos yeux ». Les lettres du mot « lamet » (en l'honneur du mort) se liront alors « lo met » (il n'est pas mort).

« Tu pourrais regarder d'un mauvais œil ton frère indigent » (15, 9)

Il existe une excuse vieille comme le monde, connue de tous les hommes :

Souvent, lorsqu'on se rend chez quelqu'un pour lui demander un don et qu'il cherche un moyen de se dérober, que fait-il ?

Il soupire et dit : « Je connais des nécessiteux plus proches, j'ai un frère pauvre. » Mais en vérité, il ne l'aide pas.

Dans le livre « La'hmei Toda », la Torah nous met en garde contre ce prétexte hypocrite :

« Garde-toi » de ces choses-là : lorsqu'on viendra te demander de l'aumône pour un pauvre, « tu pourrais regarder d'un mauvais œil » et ne pas vouloir donner. Alors, tu te serviras du prétexte de « ton frère indigent » : que tu as un frère dans le besoin, misérable, et que tes proches sont prioritaires. Mais en réalité, « tu ne lui donnes rien », même à ton frère. Cependant souviens-toi, « il se plaindra de toi au Seigneur » : ton frère invoquera D. en disant que tu te sers de lui et l'humilies inutilement...

« Tu t'en retourneras au matin et t'en iras vers tes tentes » (16,7)

Dans le livre « Nichmat 'Haïm », Rabbi Acher 'Haddad interprète ce verset à l'aide d'une allusion :

On peut faire allusion aux propos énoncés par Rabbi Yossef Karo dans le Choul'han Aroukh : avant la prière du matin, l'homme s'assurera qu'il est propre. Le Rema écrit : il prendra l'habitude de faire ses besoins le matin et le soir, ce qui correspond à un comportement d'hygiène et de zèle. La raison indiquée dans la Michna Beroura est que le corps doit être propre quand prend sur lui le joug du Royaume des Cieux, lors de la lecture du Chema et pendant la prière.

C'est donc ici que se trouve l'allusion : « tu t'en retourneras au matin », c'est-à-dire « faire tes besoins avant la prière ». Puis, « tu t'en iras vers tes tentes » : il s'agit de la synagogue, qui est appelée « tente » (selon l'explication que nos Sages ont donnée sur le verset « Que tes tentes sont belles Ya'akov ! »). Ainsi, tu t'en iras vers « tes tentes » pour prier et lire le Chema.

Par allusion

« Tu prélèveras la dîme du produit de ta semence. »

L'accent tonique sur le mot « téasser » (« tu prélèveras ») est un « zakèf katan ».

Ceci vient faire allusion aux propos de nos Sages « Prélève la dîme afin de t'enrichir » : l'accent est donc un « petit zakèf », afin de suggérer un redressement (zekifa) de niveau : de la petitesse vers la grandeur.

(« Kol Eliahou »)

« Car grâce à cette chose-là, Hachem ton D. te bénira »

Le mot « cette » (« hazé ») a une valeur numérique de dix-sept.

Quiconque donne de la tsedaka à un pauvre, reçoit six bénédictions, et quiconque l'apaise par des paroles en reçoit onze. Comme l'ont dit nos Sages : s'il donne de la tsedaka en y ajoutant des paroles de consolation, il recevra dix-sept bénédictions, d'où l'expression « car grâce à cette chose-là ('hazé'), Hachem ton D. te bénira. »

(« Kol Eliahou »)

A LA LUMIERE DE LA PARACHAH EXTRAIT DE L'ENSEIGNEMENT DU GAON ET TSADIK RABBI DAVID PINTO CHELITA

L'homme ressemble davantage à l'ange qu'à l'animal

« Tu ne mangeras aucune abomination. »

Nos Maîtres ont enseigné ('Haguiga 16a) que six éléments coexistent en l'homme : trois le font ressembler aux anges du service, les trois autres aux animaux. Comme les anges du service, les hommes possèdent la connaissance, se déplacent à la verticale, et s'expriment dans la langue sacrée. Mais comme l'animal, ils se nourrissent, se reproduisent et font leurs besoins.

Etant donné qu'il a autant d'aspects communs avec l'animal qu'avec l'ange, je me demande finalement auquel des deux l'homme ressemble le plus ?

Lorsque l'homme évite les aliments interdits et se sanctifie avec ce qui lui est permis, son alimentation n'est plus comparable à celle de l'animal qui, au contraire, mange tout ce qui se présente à lui sans devoir se soucier des effets de cette nourriture sur sa nature. On peut ainsi dire qu'il se rapproche de l'ange par quatre aspects, et de l'animal par les deux autres : il ressemble donc davantage à l'ange qu'à la bête. A travers le verset « tu ne mangeras aucune abomination », D. cherche à différencier Israël de l'animal.

La Aggada rapporte que le verset (Téhilim 36, 7) « aux hommes et aux bêtes, Tu es secourable, Hachem ! » peut être interprété de la manière suivante : par le mérite de l'animal, l'homme est secouru. Qu'est-ce que cela veut dire ? Si l'homme est plus cher à D. que l'animal, pourquoi a-t-il besoin du mérite de ce dernier ? C'est que lorsque l'homme se conduit mal, il devient inférieur à l'animal et n'est sauvé que par le mérite de celui-ci. En effet, la bête ne peut ni détériorer, ni améliorer sa conduite, tandis que l'homme, ayant reçu la Torah et les mitsvot, peut gravir les échelons et ressembler aux anges du service. On retrouve cette idée dans la Guémara (Nedarim 20b), qui demande : « Qui qualifie-t-on d'anges du service ? » et répond : « Il s'agit de nos maîtres ! » Mais si l'homme se conduit mal, il descend de son niveau pour ressembler à une bête, et ne sera sauvé que par le mérite de celle-ci, qui ne sait pas se conduire mal.

Rabbeinou Bé'hayé a écrit (Kad HaKema'h) : la Torah a réalisé une distinction entre les aliments permis et ceux interdits, dans le but d'affiner l'âme, car les mitsvot constituent la vie du corps et de l'âme, comme a dit Chelomo (Michlei 4, 22) : « Car ils sont un gage de vie pour qui les accueille, un gage de santé pour tout le corps. » « Un gage de vie pour qui les accueille » : il s'agit de la vie du corps. Les animaux dont la Torah a défendu la consommation sont néfastes pour le corps, mais également pour l'âme. En effet, ils imprègnent l'humain d'une certaine cruauté et d'un mauvais caractère, car ils sont eux-mêmes vigoureux et de nature grossière. Les médecins le savent bien. Il convient donc à ceux qui ont reçu la Torah d'affiner leur être par des aliments purs, et de se préserver de la cruauté. Nos maîtres demandent : Importe-t-il à D. que l'on abatte l'animal par le cou ou par la nuque ? En fait, le seul but des mitsvot est de permettre aux créatures de s'épurer à travers leur accomplissement.

UNE TORAH DE VIE LA CAISSE DE LA VILLE

Des institutions de bienfaisance ont toujours existé au sein du peuple juif, qu'elles soient publiques ou privées. Depuis que nous sommes un peuple, la bonté sous toutes ses formes est considérée comme une de nos caractéristiques : des hommes charitables et faisant le bien.

La variété des concepts existant au sein du peuple juif dans le domaine de la bienfaisance s'élargit de jour en jour. En Israël, les annuaires téléphoniques de chaque localité sont remplis de toutes sortes d'associations de 'hessed. La charité, caractéristique du peuple d'Israël, inclut tous les besoins de l'homme depuis sa naissance jusqu'à son enterrement après 120 ans.

Le Rambam introduit le chapitre consacré à la tzedaka par les lois concernant les dons aux pauvres, et débute par cette loi particulière : « Toute ville dans laquelle résident des juifs doit être habitée par des encaisseurs d'œuvres de bienfaisance, des hommes connus et dignes de confiance. De même, aucun grand érudit ne devra vivre dans une ville dépourvue d'une caisse de charité... »

La mitsva de tzedaka est présente sous diverses expressions dans notre paracha. Le Rambam le fait remarquer et en tire cette conclusion : « Nous devons veiller à cette mitsva plus qu'à tous les autres commandements positifs. » En effet, Rav Eliahou Haltmari, auteur de « Chévet HaMoussar », a composé le livre « Méil Tzedaka » qui traite uniquement de ce sujet, dans lequel il recense soixante-dix sortes de charité, incluses dans la notion de tzedaka, qui permettent aux bnei Israël, charitables, fils de charitables, de se distinguer. On trouve parmi elles les charités fixes et régulières, mais aussi celles qui n'interviennent que de manière ponctuelle, comme l'argent pour l'achat du blé à l'approche de Pessa'h, le don aux pauvres à Pourim, et de même lors de chaque fête.

La liste est longue

Feuilleter les pages de l'histoire du peuple juif permet de révéler une œuvre de tzedaka florissante : à chaque fois que le besoin s'en est fait sentir pour l'ensemble du peuple, on formait une association dont les membres étaient volontaires pour apporter leur soutien et leur aide. Voici une liste non exhaustive d'organismes de charité et de bonté qui ont embelli les pages de l'histoire :

« Ora'h 'haïm » (mode de vie), « bikour 'holim » (visite aux malades), « guémilout 'hassadim » (bienfaisance), « hakhnassat or'him » (hospitalité), « 'hevera léssipouk atsei hassaka » (fourniture de bois de chauffage), « 'hevera la'haloukat tsitsit » (association de distribution de tsitsit), « lev almanot arnin » (réjouir les veuves), « mena'hem avelim » (consoler les endeuillés), « mochav zekénim » (hospice de personnes âgées), « mékhassei yéladim » (vestiaire pour enfants), « madlikei ner chabbat » (allumer les bougies de chabbat), « madlikei ner 'hanouka » (allumer les bougies de 'hanouka), « névé shalom » (résidence de paix), « ozer dalim » (aide aux nécessiteux), « pidyon chévousim » (rachat de prisonniers), « sim'hat haréguel » (joie de la fête), « chomer émounim » (gardien de la foi), « maguichei min'ha » (donateurs), « linat hatsédék » (fournir un endroit où dormir), « chomrei mezouzot » (vérifier les mezouzot).

A Rome par exemple, à l'époque du ghetto, il y avait plus de trente associations, et dans la riche et florissante ville de Livourne, elles étaient au nombre de soixante !

Du fait de la discrétion propre au peuple d'Israël, la mitsva de tzedaka se faisait le plus souvent de manière contournée, en soutenant la personne financièrement pour lui éviter une faillite, ou alors par une aide plus directe. Cependant, même lorsqu'on parle d'aide « directe », il va de soi qu'elle passait par l'intermédiaire d'encaisseurs d'œuvres de bienfaisance (gabaei tzedaka) ou, plus tardivement, par le biais d'institutions de charité.

Selon le Rambam, dans les lois relatives aux dons des pauvres, il existe plusieurs manières élégantes de soutenir une personne qui est dans le besoin. Comme il le souligne dans son beau langage : « C'est un niveau extraordinaire que de soutenir un juif qui s'est appauvri en lui faisant un don ou un prêt, en s'associant à lui ou en lui trouvant un travail pour l'encourager, jusqu'à qu'il n'ait plus besoin de solliciter les autres.

Mais cela va encore plus loin : nos Sages blâment quiconque humilie le pauvre en lui donnant de la tzedaka publiquement. Voici une explication de la Guémara ('Haguiga 5a) : le verset : « Il sera jugé sur tout ce qui est caché » parle de celui qui donne l'aumône en public. »

Celui qui fait des bonnes actions

Les encaisseurs d'œuvres de bienfaisance ont mérité d'être couronnés du titre de « ceux qui rendent la communauté méritante » car effectivement, « celui qui fait faire une mitsva est plus grand que celui qui l'accomplit ». Selon le Zohar, ils retirent même une récompense pour chaque don qu'ils ont occasionné. Les postes d'encaisseurs d'œuvres de bienfaisance n'étaient assumés que par les personnes les plus fiables, comme Rabbi 'Hanania ben Tériadion, qui a servi, pour des générations, de garantie et d'exemple d'honnêteté des gabaei tzedaka. Il en va de même de Binyamin Hatsadik, responsable d'une caisse de charité. Leur statut était si honorable que cela a valu une décision halakhique : « Les encaisseurs d'œuvre de bienfaisance peuvent épouser une fille de cohen : il est inutile d'enquêter à leur sujet. »

Certains d'entre eux avaient pourtant été victimes de quantités d'injures, de soupçons et de « placards » calomnieux. Ce genre d'histoires a toujours existé. Voici ce que rapporte le « Séfer 'Hassidim » :

« Si un gabaï entend que des impies portent des soupçons sur lui, il n'y prêtera pas attention puisque les hommes bons lui font confiance. Ainsi, un encaisseur d'œuvres de bienfaisance qu'on soupçonne de vol, ou de favoritisme dans la répartition des dons, ne s'en préoccupera pas et ne changera pas sa conduite pour autant. »

Rabbi Zekharia Mendel, un des élèves de Rabbi Elimélekh de Linsensk, raconte l'histoire suivante au sujet de grandes figures du mouvement 'hassidique, qui avaient également rempli les fonctions de gabaei tzedaka. On avait une fois retrouvé dans leurs sacs de nombreux « zouzim » (pièces de monnaie) qui leur avaient été donnés comme « dédommagement ». Certains avaient alors diffusé des rumeurs sur ces tsadikim, et, en réponse, la lettre suivante avait été écrite puis imprimée à la fin du livre « Noam Elimélekh » :

« Jamais de l'argent n'a passé ne serait-ce qu'une nuit chez eux. Ils passent tout leur temps à étudier la Torah, accomplir les mitsvot, faire des bonnes actions, permettre à des orphelins, orphelines et veuves de se marier, à libérer des prisonniers, racheter des captifs, guérir des malades, consoler des endeuillés, faire du bien à tout le monde, accueillir des invités, recevoir chaleureusement tout un chacun, et chérir les nécessiteux. »

Lorsque nous évoquons le sujet de la tzedaka, il est impossible de ne pas s'attarder sur l'importante œuvre de charité de Rabbi 'Haïm Pinto. La bienfaisance est l'un des piliers du monde auquel il s'est attaché corps et âme.

Il faisait sans cesse de la tzedaka pour son peuple, oeuvrait de toutes ses forces pour la subsistance des pauvres et des nécessiteux de sa ville.

Rabbi Nissim Abitsror a raconté une fois au gabaï tzedaka Rabbi David 'Hanania que le Rav l'avait contacté à plusieurs reprises pour qu'il se joigne à lui afin de ramasser de l'argent chez des habitants de la ville puis de le distribuer parmi les nécessiteux. C'était un mérite de s'associer au Rav dans un tel but, et Rabbi Nissim put assister à des choses extraordinaires.

Le vendredi, le Rav ne ramassait pas de l'argent mais plutôt des denrées alimentaires. En effet, il savait que le temps était limité et que les familles ne pourraient pas utiliser cet argent pour acheter de quoi manger Chabbat. C'est pourquoi tous les vendredis, il ne prenait que des articles de consommation courante, afin de les donner aux pauvres en l'honneur de Chabbat. En revanche, tout le reste de la semaine, il ramassait de l'argent et le distribuait en tzedaka.

Lorsqu'il se rendait chez les familles où il prenait les denrées alimentaires, il se mettait à prophétiser : il savait dire aux femmes combien elles avaient cuisiné ce jour-là, combien serait consommé pendant la semaine et donc, combien il leur restait pour la tzedaka.

La vie du tsadik Rabbi Moché Aharon Pinto était empreinte d'une grande dimension d'abnégation. Il s'était entièrement consacré, corps et âme, au service du Créateur, pour l'ensemble d'Israël et pour la « souffrance » de la chékhina, car son désir et son aspiration d'accélérer les pas de la délivrance, qu'il estimait imminente, étaient ardents.

Le fait qu'il soit resté pendant quarante ans dans les quatre coudees de sa petite chambre en témoigne : il était occupé à prier et à servir D., sans même franchir le pas de la porte. Il se mit à agir de la sorte suite à la redoutable révélation de son père, Rabbi 'Haim, sur la Shoah qui s'approchait à grands pas du peuple d'Israël, un terrible Holocauste qui coûterait aux communautés juives plus de six millions d'âmes. En raison de ces événements difficiles, son père lui avait ordonné de s'enfermer à la maison, d'accepter la souveraineté divine, et de s'éloigner de ce monde inhumain.

Ainsi, en 5699, la terrible Seconde guerre mondiale éclata, et avec elle, la Shoah qui fit disparaître plus de six millions de juifs, des communautés entières avec leurs dirigeants, des admourim et toutes leur cours, des terres, des villes et des localités saintes et pures – puisse D. les venger.

Rabbi Moché Aharon a tenu parole et n'est sorti de son isolement que pour l'enterrement de son père qui eut lieu à Casablanca. Puis il est immédiatement retourné à Mogador, où il est resté seul à étudier la Torah, à servir D., et à accomplir les mitsvot.

Durant les cinq années de cette guerre, Rabbi Aharon a mené une vie difficile, empreinte de peine, tout en se joignant à la détresse des bnei Israël. Les informations sur les événements atroces et les tristes nouvelles qui provenaient d'Europe de l'est intensifiaient son chagrin, et c'est pourquoi il prit également sur lui de ne pas changer d'habits durant toutes ces années.

Chaque vendredi après-midi, le tsadik montait sur le toit de sa maison et lavait ses vêtements en l'honneur du Chabbat. A cette période-là, il ne mangeait qu'une portion congrue de pain avec de l'huile d'olive, et ne se lavait qu'une fois tous les six mois.

A la fin de la guerre, Rabbi 'Haïm s'est révélé en rêve, une nuit, à son fils Rabbi Moché Aharon, pour lui demander de cesser de se faire souffrir car la guerre était terminée. C'est donc ce qu'il fit.

Les épreuves sont chères

A la fin de sa vie, le tsadik reçut des souffrances infligées par amour, souffrances qui ont nettoyé et purifié son corps. C'est également à cette occasion qu'a été révélée son éminente spiritualité. Son courage intérieur avait dominé sa maladie : il n'a jamais détourné sa pensée ni son attachement du Maître du monde ne serait-ce qu'un instant.

Les membres de sa famille, qui étaient à proximité de la porte de sa chambre, ont réellement ressenti ces propos de nos Sages : « La présence divine plane au-dessus du malade. » Ils écoutaient également, en frémissant, les pleurs du tsadik qui multipliait les prières et les supplications pour le peuple d'Israël, comme si ses terribles souffrances ne le concernaient pas.

Après son décès, sa famille a raconté que les douleurs qui l'avaient assailli étaient si puissantes qu'elles lui avaient fait perdre l'usage de la parole. En ce moment atroce, lorsque sa bouche ne lui permettait plus d'exprimer les émotions de son cœur, il s'était tenu debout, avait levé les deux mains vers le ciel, comme pour remercier le Créateur, et avait crié de son cœur pur : « Les souffrances sont chères devant D. »

Lorsque la maladie se renforçait, Rabbi Moché Aharon considérait, de par sa soumission face à Hachem, qu'il recevait un cadeau : des souffrances infligées par amour. Au fond de lui, il savait que

ces châtiments constituaient une expiation pour les fautes de tout Israël. Ses douleurs ont mis fin à une vie extraordinaire d'étude de la Torah, de satisfaction de peu, d'étude pour le mérite de l'ensemble du peuple, d'isolement volontaire, et de retrait par rapport à la vie de ce monde-ci.

La tombe du tsadik

Vers le soir, le mercredi, jour de la création des luminaires, dans la semaine de parachat Choftim, 5 Eloul 5745, le tsadik décéda. Encore tôt dans la nuit, les anges ont vaincu le monde d'ici-bas, une couronne fut ôtée, un joyau fut retiré aux bnei Israël. L'âme du tsadik Rabbi Moché Aharon, monta avec agitation au ciel, vers le tribunal céleste, à la tristesse profonde des membres de sa famille, de ses proches, de ses élèves et de tout le peuple d'Israël.

Il est enterré au cimetière d'Ashdod, et un mausolée a été érigée à cet emplacement. Il constitue comme une sorte de citadelle, pour les hommes, femmes et enfants qui viennent se recueillir sur la sainte tombe, durant toute l'année, et plus particulièrement le jour de la hilloula. Les foules se déplacent de tous les coins d'Israël et de la terre entière pour prier, demander, recevoir une bénédiction et être sauvé par le mérite du tsadik, que ce soit spirituellement ou matériellement.

Nombre d'histoires merveilleuses et miraculeuses circulent parmi ceux qui viennent se recueillir et prier sur la tombe du tsadik. Nous avons pu entendre directement de Rabbi David 'Hanania Pinto, son cher fils, les miracles évidents engendrés par les prières sur la tombe de son père. De nombreux juifs lui ont fait part de miracles et délivrances qu'ils ont pu voir ou entendre de première main. En effet, ils ont confiance en ce verset de nos Sages : « Les tsadikim sont encore plus grands après leur mort que pendant leur vie. »

Il est bien connu que parmi tous ceux qui sont venus rendre un dernier hommage à Rabbi Moché Aharon se trouvaient quelques femmes stériles qui, depuis de nombreuses années, attendaient en vain une descendance. Elles se sont tenues près de la tombe au moment où l'on tournait autour du tsadik (selon la coutume de Jérusalem) et ont demandé une délivrance.

Leurs supplications en ce moment favorable ont en effet été acceptées et ont porté leurs fruits : toutes ces femmes ont pu donner naissance à une descendance dans l'année même, par le mérite de cette prière près de la tombe au moment de l'enterrement du tsadik. Les nombreux enfants qui sont nés cette année-là se prénomment comme le tsadik, « Moché Aharon », en guise de reconnaissance et en souvenir de la délivrance qui vient par la force du juste, fils d'hommes saints et purs, Rabbi Moché Aharon Pinto, que son mérite nous protège, Amen.

GARDE TA LANGUE

Même de la pure vérité

L'interdiction de la médisance s'applique même s'il s'agit d'une chose qui est la pure vérité, sans l'ombre d'un mensonge. Inutile de le dire s'ils s'aimaient auparavant et que quelqu'un raconte des histoires de l'un sur l'autre : c'est véritablement un méchant, et cela le rend abominable devant D. Mais même si sans cela il y aurait tout de même de l'animosité entre eux, et qu'on entend que l'un dit du mal de l'autre et l'espionne, cela s'appelle de la médisance.

(‘Hafets ‘Haim)